



**CALVADOS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°14-2024-156

PUBLIÉ LE 4 JUIN 2024

# Sommaire

## Préfecture du Calvados / Service interministériel de défense et de protection (SIDPC)

14-2024-06-01-00086 - Arrêté 2024/SIDPC/CLJC/133 portant sur l'accréditation pour la pénétration dans les espaces temporaires (ZITet ZRT) créés à l'occasion des commémorations du 80ème anniversaire du Débarquement (2 pages)	Page 5
14-2024-06-01-00087 - Arrêté 2024/SIDPC/CLJC/134 portant sur l'accréditation pour la pénétration dans les espaces temporaires (ZITet ZRT) créés à l'occasion des commémorations du 80ème anniversaire du Débarquement (2 pages)	Page 8
14-2024-06-01-00088 - Arrêté 2024/SIDPC/CLJC/135 portant sur l'accréditation pour la pénétration dans les espaces temporaires (ZITet ZRT) créés à l'occasion des commémorations du 80ème anniversaire du Débarquement (2 pages)	Page 11
14-2024-06-01-00089 - Arrêté 2024/SIDPC/CLJC/136 portant sur l'accréditation pour la pénétration dans les espaces temporaires (ZITet ZRT) créés à l'occasion des commémorations du 80ème anniversaire du Débarquement (2 pages)	Page 14
14-2024-06-01-00090 - Arrêté 2024/SIDPC/CLJC/137 portant sur l'accréditation pour la pénétration dans les espaces temporaires (ZITet ZRT) créés à l'occasion des commémorations du 80ème anniversaire du Débarquement (2 pages)	Page 17
14-2024-06-01-00091 - Arrêté 2024/SIDPC/CLJC/138 portant sur l'accréditation pour la pénétration dans les espaces temporaires (ZITet ZRT) créés à l'occasion des commémorations du 80ème anniversaire du Débarquement (2 pages)	Page 20
14-2024-06-02-00001 - Arrêté 2024/SIDPC/CLJC/139 portant sur l'accréditation pour la pénétration dans les espaces temporaires (ZITet ZRT) créés à l'occasion des commémorations du 80ème anniversaire du Débarquement (2 pages)	Page 23
14-2024-06-02-00002 - Arrêté 2024/SIDPC/CLJC/140 portant sur l'accréditation pour la pénétration dans les espaces temporaires (ZITet ZRT) créés à l'occasion des commémorations du 80ème anniversaire du Débarquement (2 pages)	Page 26
14-2024-06-02-00003 - Arrêté 2024/SIDPC/CLJC/141 portant sur l'accréditation pour la pénétration dans les espaces temporaires (ZITet ZRT) créés à l'occasion des commémorations du 80ème anniversaire du Débarquement (2 pages)	Page 29

14-2024-06-02-00004 - Arrêté 2024/SIDPC/CLJC/142 portant sur l'accréditation pour la pénétration dans les espaces temporaires (ZITet ZRT) créés à l'occasion des commémorations du 80ème anniversaire du Débarquement (2 pages)	Page 32
14-2024-06-02-00005 - Arrêté 2024/SIDPC/CLJC/143 portant sur l'accréditation pour la pénétration dans les espaces temporaires (ZITet ZRT) créés à l'occasion des commémorations du 80ème anniversaire du Débarquement (2 pages)	Page 35
14-2024-06-02-00006 - Arrêté 2024/SIDPC/CLJC/144 portant sur l'accréditation pour la pénétration dans les espaces temporaires (ZITet ZRT) créés à l'occasion des commémorations du 80ème anniversaire du Débarquement (2 pages)	Page 38
14-2024-06-02-00007 - Arrêté 2024/SIDPC/CLJC/146 portant sur l'accréditation pour la pénétration dans les espaces temporaires (ZITet ZRT) créés à l'occasion des commémorations du 80ème anniversaire du Débarquement (2 pages)	Page 41
14-2024-06-02-00008 - Arrêté 2024/SIDPC/CLJC/147 portant sur l'accréditation pour la pénétration dans les espaces temporaires (ZITet ZRT) créés à l'occasion des commémorations du 80ème anniversaire du Débarquement (2 pages)	Page 44
14-2024-06-02-00009 - Arrêté 2024/SIDPC/CLJC/149 portant sur l'accréditation pour la pénétration dans les espaces temporaires (ZITet ZRT) créés à l'occasion des commémorations du 80ème anniversaire du Débarquement (2 pages)	Page 47
14-2024-06-02-00010 - Arrêté 2024/SIDPC/CLJC/150 portant sur l'accréditation pour la pénétration dans les espaces temporaires (ZITet ZRT) créés à l'occasion des commémorations du 80ème anniversaire du Débarquement (2 pages)	Page 50
14-2024-06-02-00011 - Arrêté 2024/SIDPC/CLJC/152 portant sur l'accréditation pour la pénétration dans les espaces temporaires (ZITet ZRT) créés à l'occasion des commémorations du 80ème anniversaire du Débarquement (2 pages)	Page 53
14-2024-06-02-00012 - Arrêté 2024/SIDPC/CLJC/153 portant sur l'accréditation pour la pénétration dans les espaces temporaires (ZIT et ZRT) créés à l'occasion des commémorations du 80ème anniversaire du Débarquement (2 pages)	Page 56
14-2024-06-02-00013 - Arrêté 2024/SIDPC/CLJC/154 portant sur l'accréditation pour la pénétration dans les espaces temporaires (ZIT et ZRT) créés à l'occasion des commémorations du 80ème anniversaire du Débarquement (2 pages)	Page 59

14-2024-06-02-00014 - Arrêté 2024/SIDPC/CLJC/155 portant sur l'accréditation pour la pénétration dans les espaces temporaires (ZIT et ZRT) créés à l'occasion des commémorations du 80ème anniversaire du Débarquement (2 pages)	Page 62
14-2024-06-02-00019 - Arrêté 2024/SIDPC/CLJC/155 portant sur l'accréditation pour la pénétration dans les espaces temporaires (ZIT et ZRT) créés à l'occasion des commémorations du 80ème anniversaire du Débarquement (2 pages)	Page 65
14-2024-06-02-00015 - Arrêté 2024/SIDPC/CLJC/156 portant sur l'accréditation pour la pénétration dans les espaces temporaires (ZIT et ZRT) créés à l'occasion des commémorations du 80ème anniversaire du Débarquement (2 pages)	Page 68
14-2024-06-02-00016 - Arrêté 2024/SIDPC/CLJC/157 portant sur l'accréditation pour la pénétration dans les espaces temporaires (ZIT et ZRT) créés à l'occasion des commémorations du 80ème anniversaire du Débarquement (2 pages)	Page 71
14-2024-06-02-00017 - Arrêté 2024/SIDPC/CLJC/158 portant sur l'accréditation pour la pénétration dans les espaces temporaires (ZIT et ZRT) créés à l'occasion des commémorations du 80ème anniversaire du Débarquement (2 pages)	Page 74
14-2024-06-02-00018 - Arrêté 2024/SIDPC/CLJC/160 portant sur l'accréditation pour la pénétration dans les espaces temporaires (ZIT et ZRT) créés à l'occasion des commémorations du 80ème anniversaire du Débarquement (2 pages)	Page 77

Préfecture du Calvados

14-2024-06-01-00086

Arrêté 2024/SIDPC/CLJC/133 portant sur  
l'accréditation pour la pénétration dans les  
espaces temporaires (ZITet ZRT) créés à  
l'occasion des commémorations du 80ème  
anniversaire du Débarquement

**ARRÊTÉ PORTANT SUR L'ACCREDITATION POUR LA PÉNÉTRATION DANS LES ESPACES TEMPORAIRES (ZIT et ZRT) CRÉÉS À L'OCCASION DES COMMÉMORATIONS DU 80<sup>ÈME</sup> ANNIVERSAIRE DU DÉBARQUEMENT**

**LE PRÉFET DU CALVADOS**

**VU** les codes des transports et de l'aviation civile ;

**VU** le décret 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

**VU** le décret 2002-24 du 3 janvier 2002 relatif à la police de l'exploitation des aérodromes et modifiant le code de l'aviation civile ;

**VU** le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

**VU** le SUP AIP n° 111/24 du 16 mai 2024 créant les ZIT et ZRT à l'occasion des commémorations du 80ème anniversaire du Débarquement ;

**VU** l'arrêté du 22 mai 2024 donnant délégation de signature à Monsieur le Préfet du Calvados ;

**VU** les avis émis par l'Armée de l'Air et de l'Espace et la Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile Ouest ;

**ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup> :**

Les membres d'équipage ci-après sont accrédités :

<b>Nom</b> Lastname	<b>Prénom</b> Firstname	<b>Date de naissance</b>	<b>Lieu de naissance</b>	<b>N° d'accréditation</b> Accreditation Num.
JENKINS HUNTER	GABRIEL SHANNON	On File	On File, USA	SIDPC-DPSA-CAI271

Les aéronefs ci-après sont accrédités :

<b>Opérateur</b> Operator	<b>Immatriculation</b> Registration	<b>Type</b> Type	<b>Activité</b> Activity	<b>N° accréditation</b> Accreditation Num.
USAF	8614	C-130J	4	JEGA8614

**Article 2 :**

Les équipages devront effectuer un dépôt d'activité planifiée et déposer une intention de vol, conformément aux dispositions du supplément à l'information aéronautique suscitée.

Les numéros d'accréditation devront figurer en case 18 du plan de vol.

Ce document doit être en possession des membres du personnel navigant durant toute la durée des vols concernés.

**Article 3 :**

Cette accréditation est valable pour toute la durée du DPSA, pour un même couple aéronef et équipage. Si l'une des deux variables change, il est nécessaire d'obtenir une nouvelle accréditation.

Fait à Caen, le 11/6/24

Pour le préfet et par délégation,  
Le sous-préfet, Directeur de Cabinet

Philémon Perrot

Préfecture du Calvados

14-2024-06-01-00087

Arrêté 2024/SIDPC/CLJC/134 portant sur  
l'accréditation pour la pénétration dans les  
espaces temporaires (ZITet ZRT) créés à  
l'occasion des commémorations du 80ème  
anniversaire du Débarquement



## ARRÊTÉ PORTANT SUR L'ACCREDITATION POUR LA PÉNÉTRATION DANS LES ESPACES TEMPORAIRES (ZIT et ZRT) CRÉÉS À L'OCCASION DES COMMÉMORATIONS DU 80<sup>ÈME</sup> ANNIVERSAIRE DU DÉBARQUEMENT

### LE PRÉFET DU CALVADOS

**VU** les codes des transports et de l'aviation civile ;

**VU** le décret 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

**VU** le décret 2002-24 du 3 janvier 2002 relatif à la police de l'exploitation des aérodromes et modifiant le code de l'aviation civile ;

**VU** le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

**VU** le SUP AIP n° 111/24 du 16 mai 2024 créant les ZIT et ZRT à l'occasion des commémorations du 80<sup>ème</sup> anniversaire du Débarquement ;

**VU** l'arrêté du 22 mai 2024 donnant délégation de signature à Monsieur le Préfet du Calvados ;

**VU** les avis émis par l'Armée de l'Air et de l'Espace et la Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile Ouest ;

### ARRÊTE :

#### Article 1<sup>er</sup> :

Les membres d'équipage ci-après sont accrédités :

Nom Lastname	Prénom Firstname	Date de naissance	Lieu de naissance	N° d'accréditation Accreditation Num.
DEROBERTIS JAKEMAN	JOEL BENJAMIN	On File	On File, USA	SIDPC-DPSA-CAI272

Les aéronefs ci-après sont accrédités :

Opérateur Operator	Immatriculation Registration	Type Type	Activité Activity	N° accréditation Accréditation Num.
USAF	5740	C-130J	4	DeJO5740

**Article 2 :**

Les équipages devront effectuer un dépôt d'activité planifiée et déposer une intention de vol, conformément aux dispositions du supplément à l'information aéronautique suscitée.

Les numéros d'accréditation devront figurer en case 18 du plan de vol.

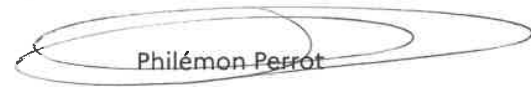
Ce document doit être en possession des membres du personnel navigant durant toute la durée des vols concernés.

**Article 3 :**

Cette accréditation est valable pour toute la durée du DPSA, pour un même couple aéronef et équipage. Si l'une des deux variables change, il est nécessaire d'obtenir une nouvelle accréditation.

Fait à Caen, le 1/6/24

Pour le préfet et par délégation,  
Le sous-préfet, Directeur de Cabinet

  
Philémon Perrot

Préfecture du Calvados

14-2024-06-01-00088

Arrêté 2024/SIDPC/CLJC/135 portant sur  
l'accréditation pour la pénétration dans les  
espaces temporaires (ZITet ZRT) créés à  
l'occasion des commémorations du 80ème  
anniversaire du Débarquement

**ARRÊTÉ PORTANT SUR L'ACCREDITATION POUR LA PÉNÉTRATION DANS LES  
ESPACES TEMPORAIRES (ZIT et ZRT) CRÉÉS À L'OCCASION DES  
COMMÉMORATIONS DU 80<sup>ÈME</sup> ANNIVERSAIRE DU DÉBARQUEMENT**

**LE PRÉFET DU CALVADOS**

**VU** les codes des transports et de l'aviation civile ;

**VU** le décret 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

**VU** le décret 2002-24 du 3 janvier 2002 relatif à la police de l'exploitation des aéroports et modifiant le code de l'aviation civile ;

**VU** le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

**VU** le SUP AIP n° 111/24 du 16 mai 2024 créant les ZIT et ZRT à l'occasion des commémorations du 80ème anniversaire du Débarquement ;

**VU** l'arrêté du 22 mai 2024 donnant délégation de signature à Monsieur le Préfet du Calvados ;

**VU** les avis émis par l'Armée de l'Air et de l'Espace et la Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile Ouest ;

**ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup> :**

Les membres d'équipage ci-après sont accrédités :

<b>Nom</b> Lastname	<b>Prénom</b> Firstname	<b>Date de naissance</b>	<b>Lieu de naissance</b>	<b>N° d'accréditation</b> Accreditation Num.
BOERGER CARPENTER	COLIN NICHOLAS	On File	On File, USA	SIDPC-DPSA-CAI273

Les aéronefs ci-après sont accrédités :

<b>Opérateur</b> Operator	<b>Immatriculation</b> Registration	<b>Type</b> Type	<b>Activité</b> Activity	<b>N° accréditation</b> Accreditation Num.
USAF	5740	C-130J	4	BoCO5740

**Article 2 :**

Les équipages devront effectuer un dépôt d'activité planifiée et déposer une intention de vol, conformément aux dispositions du supplément à l'information aéronautique suscitée.

Les numéros d'accréditation devront figurer en case 18 du plan de vol.

Ce document doit être en possession des membres du personnel navigant durant toute la durée des vols concernés.

**Article 3 :**

Cette accréditation est valable pour toute la durée du DPSA, pour un même couple aéronef et équipage. Si l'une des deux variables change, il est nécessaire d'obtenir une nouvelle accréditation.

Fait à Caen, le 11/6/24

Pour le préfet et par délégation,  
Le sous-préfet, Directeur de Cabinet

Philémon Perrot

Préfecture du Calvados

14-2024-06-01-00089

Arrêté 2024/SIDPC/CLJC/136 portant sur  
l'accréditation pour la pénétration dans les  
espaces temporaires (ZITet ZRT) créés à  
l'occasion des commémorations du 80ème  
anniversaire du Débarquement

**ARRÊTÉ PORTANT SUR L'ACCREDITATION POUR LA PÉNÉTRATION DANS LES  
ESPACES TEMPORAIRES (ZIT et ZRT) CRÉÉS À L'OCCASION DES  
COMMÉMORATIONS DU 80<sup>ÈME</sup> ANNIVERSAIRE DU DÉBARQUEMENT**

**LE PRÉFET DU CALVADOS**

**VU** les codes des transports et de l'aviation civile ;

**VU** le décret 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

**VU** le décret 2002-24 du 3 janvier 2002 relatif à la police de l'exploitation des aérodromes et modifiant le code de l'aviation civile ;

**VU** le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

**VU** le SUP AIP n° 111/24 du 16 mai 2024 créant les ZIT et ZRT à l'occasion des commémorations du 80<sup>ème</sup> anniversaire du Débarquement ;

**VU** l'arrêté du 22 mai 2024 donnant délégation de signature à Monsieur le Préfet du Calvados ;

**VU** les avis émis par l'Armée de l'Air et de l'Espace et la Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile Ouest ;

**ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup> :**

Les membres d'équipage ci-après sont accrédités :

<b>Nom</b> Lastname	<b>Prénom</b> Firstname	<b>Date de naissance</b>	<b>Lieu de naissance</b>	<b>N° d'accréditation</b> Accreditation Num.
GORDON BAIRD	KYLE KENNETH	On File	On File, USA	SIDPC-DPSA-CAI274

Les aéronefs ci-après sont accrédités :

<b>Opérateur</b> Operator	<b>Immatriculation</b> Registration	<b>Type</b> Type	<b>Activité</b> Activity	<b>N° accréditation</b> Accreditation Num.
USAF	5740	C-130J	4	GOKY5740

**Article 2 :**

Les équipages devront effectuer un dépôt d'activité planifiée et déposer une intention de vol, conformément aux dispositions du supplément à l'information aéronautique suscitée.

Les numéros d'accréditation devront figurer en case 18 du plan de vol.

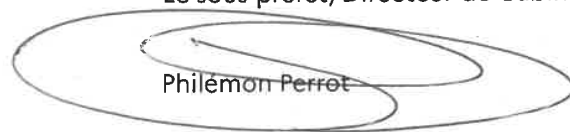
Ce document doit être en possession des membres du personnel navigant durant toute la durée des vols concernés.

**Article 3 :**

Cette accréditation est valable pour toute la durée du DPSA, pour un même couple aéronef et équipage. Si l'une des deux variables change, il est nécessaire d'obtenir une nouvelle accréditation.

Fait à Caen, le 11/6/24

Pour le préfet et par délégation,  
Le sous-préfet, Directeur de Cabinet

  
Philémon Perrot



Préfecture du Calvados

14-2024-06-01-00090

Arrêté 2024/SIDPC/CLJC/137 portant sur  
l'accréditation pour la pénétration dans les  
espaces temporaires (ZITet ZRT) créés à  
l'occasion des commémorations du 80ème  
anniversaire du Débarquement

**ARRÊTÉ PORTANT SUR L'ACCREDITATION POUR LA PÉNÉTRATION DANS LES ESPACES TEMPORAIRES (ZIT et ZRT) CRÉÉS À L'OCCASION DES COMMÉMORATIONS DU 80<sup>ÈME</sup> ANNIVERSAIRE DU DÉBARQUEMENT**

**LE PRÉFET DU CALVADOS**

**VU** les codes des transports et de l'aviation civile ;

**VU** le décret 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

**VU** le décret 2002-24 du 3 janvier 2002 relatif à la police de l'exploitation des aérodromes et modifiant le code de l'aviation civile ;

**VU** le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

**VU** le SUP AIP n° 111/24 du 16 mai 2024 créant les ZIT et ZRT à l'occasion des commémorations du 80<sup>ème</sup> anniversaire du Débarquement ;

**VU** l'arrêté du 22 mai 2024 donnant délégation de signature à Monsieur le Préfet du Calvados ;

**VU** les avis émis par l'Armée de l'Air et de l'Espace et la Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile Ouest ;

**ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup> :**

Les membres d'équipage ci-après sont accrédités :

<b>Nom</b> Lastname	<b>Prénom</b> Firstname	<b>Date de naissance</b>	<b>Lieu de naissance</b>	<b>N° d'accréditation</b> Accreditation Num.
PETERSON ECHARD	DAVID BRET	On File	On File, USA	SIDPC-DPSA-CAI275

Les aéronefs ci-après sont accrédités :

<b>Opérateur</b> Operator	<b>Immatriculation</b> Registration	<b>Type</b> Type	<b>Activité</b> Activity	<b>N° accréditation</b> Accréditation Num.
USAF	5822	C-130J	4	PEDA5822

**Article 2 :**

Les équipages devront effectuer un dépôt d'activité planifiée et déposer une intention de vol, conformément aux dispositions du supplément à l'information aéronautique suscitée.

Les numéros d'accréditation devront figurer en case 18 du plan de vol.

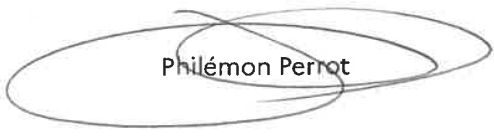
Ce document doit être en possession des membres du personnel navigant durant toute la durée des vols concernés.

**Article 3 :**

Cette accréditation est valable pour toute la durée du DPSA, pour un même couple aéronef et équipage. Si l'une des deux variables change, il est nécessaire d'obtenir une nouvelle accréditation.

Fait à Caen, le 1/6/25

Pour le préfet et par délégation,  
Le sous-préfet, Directeur de Cabinet

  
Philémon Perrot

Préfecture du Calvados

14-2024-06-01-00091

Arrêté 2024/SIDPC/CLJC/138 portant sur  
l'accréditation pour la pénétration dans les  
espaces temporaires (ZITet ZRT) créés à  
l'occasion des commémorations du 80ème  
anniversaire du Débarquement

## ARRÊTÉ PORTANT SUR L'ACCRÉDITATION POUR LA PÉNÉTRATION DANS LES ESPACES TEMPORAIRES (ZIT et ZRT) CRÉÉS À L'OCCASION DES COMMÉMORATIONS DU 80<sup>ÈME</sup> ANNIVERSAIRE DU DÉBARQUEMENT

### LE PRÉFET DU CALVADOS

VU les codes des transports et de l'aviation civile ;

VU le décret 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret 2002-24 du 3 janvier 2002 relatif à la police de l'exploitation des aérodromes et modifiant le code de l'aviation civile ;

VU le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le SUP AIP n° 111/24 du 16 mai 2024 créant les ZIT et ZRT à l'occasion des commémorations du 80<sup>ème</sup> anniversaire du Débarquement ;

VU l'arrêté du 22 mai 2024 donnant délégation de signature à Monsieur le Préfet du Calvados ;

VU les avis émis par l'Armée de l'Air et de l'Espace et la Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile Ouest ;

### ARRÊTE :

#### Article 1<sup>er</sup> :

Les membres d'équipage ci-après sont accrédités :

Nom Lastname	Prénom Firstname	Date de naissance	Lieu de naissance	N° d'accréditation Accreditation Num.
COUGHLIN FLAKE	KEVIN CHRISTOPHER	On File	On File, USA	SIDPC-DPSA-CAI276

Les aéronefs ci-après sont accrédités :

Opérateur Operator	Immatriculation Registration	Type Type	Activité Activity	N° accréditation Accreditation Num.
USAF	5822	C-130J	4	COKE5822

**Article 2 :**

Les équipages devront effectuer un dépôt d'activité planifiée et déposer une intention de vol, conformément aux dispositions du supplément à l'information aéronautique suscitée.

Les numéros d'accréditation devront figurer en case 18 du plan de vol.

Ce document doit être en possession des membres du personnel navigant durant toute la durée des vols concernés.

**Article 3 :**

Cette accréditation est valable pour toute la durée du DPSA, pour un même couple aéronef et équipage. Si l'une des deux variables change, il est nécessaire d'obtenir une nouvelle accréditation.

Fait à Caen, le 16/25

Pour le préfet et par délégation,  
Le sous-préfet, Directeur de Cabinet

Philémon Perrot

Préfecture du Calvados

14-2024-06-02-00001

Arrêté 2024/SIDPC/CLJC/139 portant sur  
l'accréditation pour la pénétration dans les  
espaces temporaires (ZITet ZRT) créés à  
l'occasion des commémorations du 80ème  
anniversaire du Débarquement



**ARRÊTÉ PORTANT SUR L'ACCRÉDITATION POUR LA PÉNÉTRATION DANS LES ESPACES TEMPORAIRES (ZIT et ZRT) CRÉÉS À L'OCCASION DES COMMÉMORATIONS DU 80<sup>ÈME</sup> ANNIVERSAIRE DU DÉBARQUEMENT**

**LE PRÉFET DU CALVADOS**

**VU** les codes des transports et de l'aviation civile ;

**VU** le décret 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

**VU** le décret 2002-24 du 3 janvier 2002 relatif à la police de l'exploitation des aéroports et modifiant le code de l'aviation civile ;

**VU** le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

**VU** le SUP AIP n° 111/24 du 16 mai 2024 créant les ZIT et ZRT à l'occasion des commémorations du 80ème anniversaire du Débarquement ;

**VU** l'arrêté du 22 mai 2024 donnant délégation de signature à Monsieur le Préfet du Calvados ;

**VU** les avis émis par l'Armée de l'Air et de l'Espace et la Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile Ouest ;

**ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup> :**

Les membres d'équipage ci-après sont accrédités :

Nom Lastname	Prénom Firstname	Date de naissance	Lieu de naissance	N° d'accréditation Accreditation Num.
HOLZINGER	FRÉDÉRIC	12/11/1984	France (FR)	SIDPC-DPSA-CAI40
ALAIN	FLORENT	23/04/1997	France (FR)	
LAFORÉ	PATRICK	21/07/1985	France (FR)	
COUDIN	JOHANN	31/10/1985	France (FR)	

Les aéronefs ci-après sont accrédités :

Opérateur Operator	Immatriculation Registration	Type Type	Activité Activity	N° accréditation Accreditation Num.
FRENCH ARMY 5 RHC	FMCGM	HÉLICOPTÈRE COUGAR	4	HOFRFMCG



**Article 2 :**

Les équipages devront effectuer un dépôt d'activité planifiée et déposer une intention de vol, conformément aux dispositions du supplément à l'information aéronautique suscitée.

Les numéros d'accréditation devront figurer en case 18 du plan de vol.

Ce document doit être en possession des membres du personnel navigant durant toute la durée des vols concernés.

**Article 3 :**

Cette accréditation est valable pour toute la durée du DPSA, pour un même couple aéronef et équipage. Si l'une des deux variables change, il est nécessaire d'obtenir une nouvelle accréditation.

Fait à Caen, le 2/6/24

Pour le préfet et par délégation,  
Le sous-préfet, Directeur de Cabinet

Philémon Perrot

Préfecture du Calvados

14-2024-06-02-00002

Arrêté 2024/SIDPC/CLJC/140 portant sur  
l'accréditation pour la pénétration dans les  
espaces temporaires (ZITet ZRT) créés à  
l'occasion des commémorations du 80ème  
anniversaire du Débarquement



**ARRÊTÉ PORTANT SUR L'ACCRÉDITATION POUR LA PÉNÉTRATION DANS LES ESPACES TEMPORAIRES (ZIT et ZRT) CRÉÉS À L'OCCASION DES COMMÉMORATIONS DU 80<sup>ÈME</sup> ANNIVERSAIRE DU DÉBARQUEMENT**

**LE PRÉFET DU CALVADOS**

**VU** les codes des transports et de l'aviation civile ;

**VU** le décret 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

**VU** le décret 2002-24 du 3 janvier 2002 relatif à la police de l'exploitation des aéroports et modifiant le code de l'aviation civile ;

**VU** le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

**VU** le SUP AIP n° 111/24 du 16 mai 2024 créant les ZIT et ZRT à l'occasion des commémorations du 80ème anniversaire du Débarquement ;

**VU** l'arrêté du 22 mai 2024 donnant délégation de signature à Monsieur le Préfet du Calvados ;

**VU** les avis émis par l'Armée de l'Air et de l'Espace et la Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile Ouest ;

**ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup> :**

Les membres d'équipage ci-après sont accrédités :

Nom Lastname	Prénom Firstname	Date de naissance	Lieu de naissance	N° d'accréditation Accreditation Num.
HOLZINGER	FRÉDÉRIC	12/11/1984	France (FR)	SIDPC-DPSA-CAI42
ALAIN	FLORENT	23/04/1997	France (FR)	
PAYET	FLORIAN	01/07/1988	France (FR)	
COUDIN	JOHANN	31/10/1985	France (FR)	

Les aéronefs ci-après sont accrédités :

Opérateur Operator	Immatriculation Registration	Type Type	Activité Activity	N° accréditation Accreditation Num.
FRENCH ARMY	FMCGQ	HÉLICOPTÈRE COUGAR	4	HOFRFMCG

**Article 2 :**

Les équipages devront effectuer un dépôt d'activité planifiée et déposer une intention de vol, conformément aux dispositions du supplément à l'information aéronautique suscitée.

Les numéros d'accréditation devront figurer en case 18 du plan de vol.

Ce document doit être en possession des membres du personnel navigant durant toute la durée des vols concernés.

**Article 3 :**

Cette accréditation est valable pour toute la durée du DPSA, pour un même couple aéronef et équipage. Si l'une des deux variables change, il est nécessaire d'obtenir une nouvelle accréditation.

Fait à Caen, le 21/6/24

Pour le préfet et par délégation,  
Le sous-préfet, Directeur de Cabinet

Philémon Perrot

Préfecture du Calvados

14-2024-06-02-00003

Arrêté 2024/SIDPC/CLJC/141 portant sur  
l'accréditation pour la pénétration dans les  
espaces temporaires (ZITet ZRT) créés à  
l'occasion des commémorations du 80ème  
anniversaire du Débarquement

## ARRÊTÉ PORTANT SUR L'ACCRÉDITATION POUR LA PÉNÉTRATION DANS LES ESPACES TEMPORAIRES (ZIT et ZRT) CRÉÉS À L'OCCASION DES COMMÉMORATIONS DU 80<sup>ÈME</sup> ANNIVERSAIRE DU DÉBARQUEMENT

### LE PRÉFET DU CALVADOS

**VU** les codes des transports et de l'aviation civile ;

**VU** le décret 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

**VU** le décret 2002-24 du 3 janvier 2002 relatif à la police de l'exploitation des aéroports et modifiant le code de l'aviation civile ;

**VU** le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

**VU** le SUP AIP n° 111/24 du 16 mai 2024 créant les ZIT et ZRT à l'occasion des commémorations du 80<sup>ème</sup> anniversaire du Débarquement ;

**VU** l'arrêté du 22 mai 2024 donnant délégation de signature à Monsieur le Préfet du Calvados ;

**VU** les avis émis par l'Armée de l'Air et de l'Espace et la Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile Ouest ;

### ARRÊTE :

#### Article 1<sup>er</sup> :

Les membres d'équipage ci-après sont accrédités :

Nom Lastname	Prénom Firstname	Date de naissance	Lieu de naissance	N° d'accréditation Accreditation Num.
BOUTIGUE	FRANCOIS	15/11/1982	France (FR)	SIDPC-DPSA-CAI34
GRESILLON	ANATOLE	28/09/1999	France (FR)	
LAFORÉ	PATRICK	21/07/1985	France (FR)	
PATROUILLEAU	JORDAN	12/05/1995	France (FR)	

Les aéronefs ci-après sont accrédités :

Opérateur Operator	Immatriculation Registration	Type Type	Activité Activity	N° accréditation Accreditation Num.
FRENCH ARMY 5eRHC	FMCGB	HÉLICOPTÈRE COUGAR	3	BOFRFMCG

**Article 2 :**

Les équipages devront effectuer un dépôt d'activité planifiée et déposer une intention de vol, conformément aux dispositions du supplément à l'information aéronautique suscitée.

Les numéros d'accréditation devront figurer en case 18 du plan de vol.

Ce document doit être en possession des membres du personnel navigant durant toute la durée des vols concernés.

**Article 3 :**

Cette accréditation est valable pour toute la durée du DPSA, pour un même couple aéronef et équipage. Si l'une des deux variables change, il est nécessaire d'obtenir une nouvelle accréditation.

Fait à Caen, le 21/6/24

Pour le préfet et par délégation,  
Le sous-préfet, Directeur de Cabinet

Philémon Perrot

Préfecture du Calvados

14-2024-06-02-00004

Arrêté 2024/SIDPC/CLJC/142 portant sur  
l'accréditation pour la pénétration dans les  
espaces temporaires (ZITet ZRT) créés à  
l'occasion des commémorations du 80ème  
anniversaire du Débarquement



## ARRÊTÉ PORTANT SUR L'ACCRÉDITATION POUR LA PÉNÉTRATION DANS LES ESPACES TEMPORAIRES (ZIT et ZRT) CRÉÉS À L'OCCASION DES COMMÉMORATIONS DU 80<sup>ÈME</sup> ANNIVERSAIRE DU DÉBARQUEMENT

### LE PRÉFET DU CALVADOS

**VU** les codes des transports et de l'aviation civile ;

**VU** le décret 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

**VU** le décret 2002-24 du 3 janvier 2002 relatif à la police de l'exploitation des aérodromes et modifiant le code de l'aviation civile ;

**VU** le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

**VU** le SUP AIP n° 111/24 du 16 mai 2024 créant les ZIT et ZRT à l'occasion des commémorations du 80<sup>ème</sup> anniversaire du Débarquement ;

**VU** l'arrêté du 22 mai 2024 donnant délégation de signature à Monsieur le Préfet du Calvados ;

**VU** les avis émis par l'Armée de l'Air et de l'Espace et la Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile Ouest ;

### ARRÊTE :

#### Article 1<sup>er</sup> :

Les membres d'équipage ci-après sont accrédités :

Nom Lastname	Prénom Firstname	Date de naissance	Lieu de naissance	N° d'accréditation Accreditation Num.
BOUTIGUE	FRANCOIS	15/11/1982	France (FR)	SIDPC-DPSA-CAI31
GRÉSILLON	ANATOLE	28/09/1999	France (FR)	
BERTRAND PAYET	FLORIAN	01/07/1988	France (FR)	
PATROUILLEAU	JORDAN	12/05/1995	France (FR)	

Les aéronefs ci-après sont accrédités :

Opérateur Operator	Immatriculation Registration	Type Type	Activité Activity	N° accréditation Accréditation Num.
French army 5eRHC	FMCGM	HÉLICOPTÈRE COUGAR	1	BOFRFMC

**Article 2 :**

Les équipages devront effectuer un dépôt d'activité planifiée et déposer une intention de vol, conformément aux dispositions du supplément à l'information aéronautique suscitée.

Les numéros d'accréditation devront figurer en case 18 du plan de vol.

Ce document doit être en possession des membres du personnel navigant durant toute la durée des vols concernés.

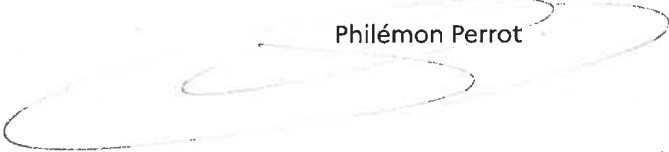
**Article 3 :**

Cette accréditation est valable pour toute la durée du DPSA, pour un même couple aéronef et équipage. Si l'une des deux variables change, il est nécessaire d'obtenir une nouvelle accréditation.

Fait à Caen, le 21/6/24

Pour le préfet et par délégation,  
Le sous-préfet, Directeur de Cabinet

Philémon Perrot



Préfecture du Calvados

14-2024-06-02-00005

Arrêté 2024/SIDPC/CLJC/143 portant sur  
l'accréditation pour la pénétration dans les  
espaces temporaires (ZITet ZRT) créés à  
l'occasion des commémorations du 80ème  
anniversaire du Débarquement

## ARRÊTÉ PORTANT SUR L'ACCREDITATION POUR LA PÉNÉTRATION DANS LES ESPACES TEMPORAIRES (ZIT et ZRT) CRÉÉS À L'OCCASION DES COMMÉMORATIONS DU 80<sup>ÈME</sup> ANNIVERSAIRE DU DÉBARQUEMENT

### LE PRÉFET DU CALVADOS

**VU** les codes des transports et de l'aviation civile ;

**VU** le décret 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

**VU** le décret 2002-24 du 3 janvier 2002 relatif à la police de l'exploitation des aérodromes et modifiant le code de l'aviation civile ;

**VU** le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

**VU** le SUP AIP n° 111/24 du 16 mai 2024 créant les ZIT et ZRT à l'occasion des commémorations du 80ème anniversaire du Débarquement ;

**VU** l'arrêté du 22 mai 2024 donnant délégation de signature à Monsieur le Préfet du Calvados ;

**VU** les avis émis par l'Armée de l'Air et de l'Espace et la Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile Ouest ;

### ARRÊTE :

#### Article 1<sup>er</sup> :

Les membres d'équipage ci-après sont accrédités :

Nom Lastname	Prénom Firstname	Date de naissance	Lieu de naissance	N° d'accréditation Accreditation Num.
FONTAINE	BENJAMIN	15/04/92	France (FR)	SIDPC-DPSA-CAI75

Les aéronefs ci-après sont accrédités :

Opérateur Operator	Immatriculation Registration	Type Type	Activité Activity	N° accréditation Accreditation Num.
Fontaine Benjamin	F-XXXX	RAFALE MARINE	4	FOBEF-XX

**Article 2 :**

Les équipages devront effectuer un dépôt d'activité planifiée et déposer une intention de vol, conformément aux dispositions du supplément à l'information aéronautique suscitée.

Les numéros d'accréditation devront figurer en case 18 du plan de vol.

Ce document doit être en possession des membres du personnel navigant durant toute la durée des vols concernés.

**Article 3 :**

Cette accréditation est valable pour toute la durée du DPSA, pour un même couple aéronef et équipage. Si l'une des deux variables change, il est nécessaire d'obtenir une nouvelle accréditation.

Fait à Caen, le 21/09/24

Pour le préfet et par délégation,  
Le sous-préfet, Directeur de Cabinet

Philémon Perrot

Préfecture du Calvados

14-2024-06-02-00006

Arrêté 2024/SIDPC/CLJC/144 portant sur  
l'accréditation pour la pénétration dans les  
espaces temporaires (ZITet ZRT) créés à  
l'occasion des commémorations du 80ème  
anniversaire du Débarquement

**ARRÊTÉ PORTANT SUR L'ACCREDITATION POUR LA PÉNÉTRATION DANS LES  
ESPACES TEMPORAIRES (ZIT et ZRT) CRÉÉS À L'OCCASION DES  
COMMÉMORATIONS DU 80<sup>ÈME</sup> ANNIVERSAIRE DU DÉBARQUEMENT**

**LE PRÉFET DU CALVADOS**

- VU** les codes des transports et de l'aviation civile ;
- VU** le décret 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU** le décret 2002-24 du 3 janvier 2002 relatif à la police de l'exploitation des aérodromes et modifiant le code de l'aviation civile ;
- VU** le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU** le SUP AIP n° 111/24 du 16 mai 2024 créant les ZIT et ZRT à l'occasion des commémorations du 80ème anniversaire du Débarquement ;
- VU** l'arrêté du 22 mai 2024 donnant délégation de signature à Monsieur le Préfet du Calvados ;
- VU** les avis émis par l'Armée de l'Air et de l'Espace et la Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile Ouest ;

**ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup> :**

Les membres d'équipage ci-après sont accrédités :

Nom Lastname	Prénom Firstname	Date de naissance	Lieu de naissance	N° d'accréditation Accreditation Num.
BAZIN	ARNAUD	20/12/73	France (FR)	SIDPC-DPSA-CA177

Les aéronefs ci-après sont accrédités :

Opérateur Operator	Immatriculation Registration	Type Type	Activité Activity	N° accréditation Accréditation Num.
L-Birds back to Normandy	F-AYZA	Piper L-4	4	BAARF-AY

**Article 2 :**

Les équipages devront effectuer un dépôt d'activité planifiée et déposer une intention de vol, conformément aux dispositions du supplément à l'information aéronautique suscitée.

Les numéros d'accréditation devront figurer en case 18 du plan de vol.

Ce document doit être en possession des membres du personnel navigant durant toute la durée des vols concernés.

**Article 3 :**

Cette accréditation est valable pour toute la durée du DPSA, pour un même couple aéronef et équipage. Si l'une des deux variables change, il est nécessaire d'obtenir une nouvelle accréditation.

Fait à Caen, le 21/6/24

Pour le préfet et par délégation,  
Le sous-préfet, Directeur de Cabinet

Philémon Perrot



Préfecture du Calvados

14-2024-06-02-00007

Arrêté 2024/SIDPC/CLJC/146 portant sur  
l'accréditation pour la pénétration dans les  
espaces temporaires (ZITet ZRT) créés à  
l'occasion des commémorations du 80ème  
anniversaire du Débarquement

## ARRÊTÉ PORTANT SUR L'ACCRÉDITATION POUR LA PÉNÉTRATION DANS LES ESPACES TEMPORAIRES (ZIT et ZRT) CRÉÉS À L'OCCASION DES COMMÉMORATIONS DU 80<sup>ÈME</sup> ANNIVERSAIRE DU DÉBARQUEMENT

### LE PRÉFET DU CALVADOS

**VU** les codes des transports et de l'aviation civile ;

**VU** le décret 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

**VU** le décret 2002-24 du 3 janvier 2002 relatif à la police de l'exploitation des aérodromes et modifiant le code de l'aviation civile ;

**VU** le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

**VU** le SUP AIP n° 111/24 du 16 mai 2024 créant les ZIT et ZRT à l'occasion des commémorations du 80<sup>ème</sup> anniversaire du Débarquement ;

**VU** l'arrêté du 22 mai 2024 donnant délégation de signature à Monsieur le Préfet du Calvados ;

**VU** les avis émis par l'Armée de l'Air et de l'Espace et la Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile Ouest ;

### ARRÊTE :

#### Article 1<sup>er</sup> :

Les membres d'équipage ci-après sont accrédités :

Nom Lastname	Prénom Firstname	Date de naissance	Lieu de naissance	N° d'accréditation Accreditation Num.
BAZIN	ISABELLE	28/03/74	France (FR)	SIDPC-DPSA-CAI79

Les aéronefs ci-après sont accrédités :

Opérateur Operator	Immatriculation Registration	Type Type	Activité Activity	N° accréditation Accréditation Num.
L-Birds back to Normandy	F-AYZA	Piper L-4	4	BAISF-AY

**Article 2 :**

Les équipages devront effectuer un dépôt d'activité planifiée et déposer une intention de vol, conformément aux dispositions du supplément à l'information aéronautique suscitée.

Les numéros d'accréditation devront figurer en case 18 du plan de vol.

Ce document doit être en possession des membres du personnel navigant durant toute la durée des vols concernés.

**Article 3 :**

Cette accréditation est valable pour toute la durée du DPSA, pour un même couple aéronef et équipage. Si l'une des deux variables change, il est nécessaire d'obtenir une nouvelle accréditation.

Fait à Caen, le 21/6/24

Pour le préfet et par délégation,  
Le sous-préfet, Directeur de Cabinet

Philémon Perrot

Préfecture du Calvados

14-2024-06-02-00008

Arrêté 2024/SIDPC/CLJC/147 portant sur  
l'accréditation pour la pénétration dans les  
espaces temporaires (ZITet ZRT) créés à  
l'occasion des commémorations du 80ème  
anniversaire du Débarquement

## ARRÊTÉ PORTANT SUR L'ACCRÉDITATION POUR LA PÉNÉTRATION DANS LES ESPACES TEMPORAIRES (ZIT et ZRT) CRÉÉS À L'OCCASION DES COMMÉMORATIONS DU 80<sup>ÈME</sup> ANNIVERSAIRE DU DÉBARQUEMENT

### LE PRÉFET DU CALVADOS

**VU** les codes des transports et de l'aviation civile ;

**VU** le décret 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

**VU** le décret 2002-24 du 3 janvier 2002 relatif à la police de l'exploitation des aérodromes et modifiant le code de l'aviation civile ;

**VU** le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

**VU** le SUP AIP n° 111/24 du 16 mai 2024 créant les ZIT et ZRT à l'occasion des commémorations du 80<sup>ème</sup> anniversaire du Débarquement ;

**VU** l'arrêté du 22 mai 2024 donnant délégation de signature à Monsieur le Préfet du Calvados ;

**VU** les avis émis par l'Armée de l'Air et de l'Espace et la Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile Ouest ;

### ARRÊTE :

#### Article 1<sup>er</sup> :

Les membres d'équipage ci-après sont accrédités :

Nom Lastname	Prénom Firstname	Date de naissance	Lieu de naissance	N° d'accréditation Accreditation Num.
KRAILO HASTINGS	VAN RICKY	05/02/1968 04/11/1962	Etats Unis (US) Etats Unis (US)	SIDPC-DPSA-CAI82

Les aéronefs ci-après sont accrédités :

Opérateur Operator	Immatriculation Registration	Type Type	Activité Activity	N° accréditation Accreditation Num.
USAA Délégation étrangère	N560US	Dassault Falcon 2000LX (F2TH)	3	KRVAN560

**Article 2 :**

Les équipages devront effectuer un dépôt d'activité planifiée et déposer une intention de vol, conformément aux dispositions du supplément à l'information aéronautique suscitée.

Les numéros d'accréditation devront figurer en case 18 du plan de vol.

Ce document doit être en possession des membres du personnel navigant durant toute la durée des vols concernés.

**Article 3 :**

Cette accréditation est valable pour toute la durée du DPSA, pour un même couple aéronef et équipage. Si l'une des deux variables change, il est nécessaire d'obtenir une nouvelle accréditation.

Fait à Caen, le 2/6/24

Pour le préfet et par délégation,  
Le sous-préfet, Directeur de Cabinet

  
Philémon Perrot

Préfecture du Calvados

14-2024-06-02-00009

Arrêté 2024/SIDPC/CLJC/149 portant sur  
l'accréditation pour la pénétration dans les  
espaces temporaires (ZITet ZRT) créés à  
l'occasion des commémorations du 80ème  
anniversaire du Débarquement

## ARRÊTÉ PORTANT SUR L'ACCRÉDITATION POUR LA PÉNÉTRATION DANS LES ESPACES TEMPORAIRES (ZIT et ZRT) CRÉÉS À L'OCCASION DES COMMÉMORATIONS DU 80<sup>ÈME</sup> ANNIVERSAIRE DU DÉBARQUEMENT

### LE PRÉFET DU CALVADOS

**VU** les codes des transports et de l'aviation civile ;

**VU** le décret 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

**VU** le décret 2002-24 du 3 janvier 2002 relatif à la police de l'exploitation des aérodromes et modifiant le code de l'aviation civile ;

**VU** le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

**VU** le SUP AIP n° 111/24 du 16 mai 2024 créant les ZIT et ZRT à l'occasion des commémorations du 80<sup>ème</sup> anniversaire du Débarquement ;

**VU** l'arrêté du 22 mai 2024 donnant délégation de signature à Monsieur le Préfet du Calvados ;

**VU** les avis émis par l'Armée de l'Air et de l'Espace et la Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile Ouest ;

### ARRÊTE :

#### Article 1<sup>er</sup> :

Les membres d'équipage ci-après sont accrédités :

Nom Lastname	Prénom Firstname	Date de naissance	Lieu de naissance	N° d'accréditation Accreditation Num.
LESEIGNEUR	ROMAIN	21/11/79	France (FR)	SIDPC-DPSA-CAI102

Les aéronefs ci-après sont accrédités :

Opérateur Operator	Immatriculation Registration	Type Type	Activité Activity	N° accréditation Accréditation Num.
Armée de l' Air et de l' Espace	FGEZZ	Alphajet	1	LEROFGEZ



**Article 2 :**

Les équipages devront effectuer un dépôt d'activité planifiée et déposer une intention de vol, conformément aux dispositions du supplément à l'information aéronautique suscitée.

Les numéros d'accréditation devront figurer en case 18 du plan de vol.

Ce document doit être en possession des membres du personnel navigant durant toute la durée des vols concernés.

**Article 3 :**

Cette accréditation est valable pour toute la durée du DPSA, pour un même couple aéronef et équipage. Si l'une des deux variables change, il est nécessaire d'obtenir une nouvelle accréditation.

Fait à Caen, le 21/6/24

Pour le préfet et par délégation,  
Le sous-préfet, Directeur de Cabinet

Philémon Perrot

Préfecture du Calvados

14-2024-06-02-00010

Arrêté 2024/SIDPC/CLJC/150 portant sur  
l'accréditation pour la pénétration dans les  
espaces temporaires (ZITet ZRT) créés à  
l'occasion des commémorations du 80ème  
anniversaire du Débarquement

## ARRÊTÉ PORTANT SUR L'ACCRÉDITATION POUR LA PÉNÉTRATION DANS LES ESPACES TEMPORAIRES (ZIT et ZRT) CRÉÉS À L'OCCASION DES COMMÉMORATIONS DU 80<sup>ÈME</sup> ANNIVERSAIRE DU DÉBARQUEMENT

### LE PRÉFET DU CALVADOS

**VU** les codes des transports et de l'aviation civile ;

**VU** le décret 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

**VU** le décret 2002-24 du 3 janvier 2002 relatif à la police de l'exploitation des aérodromes et modifiant le code de l'aviation civile ;

**VU** le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

**VU** le SUP AIP n° 111/24 du 16 mai 2024 créant les ZIT et ZRT à l'occasion des commémorations du 80<sup>ème</sup> anniversaire du Débarquement ;

**VU** l'arrêté du 22 mai 2024 donnant délégation de signature à Monsieur le Préfet du Calvados ;

**VU** les avis émis par l'Armée de l'Air et de l'Espace et la Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile Ouest ;

### ARRÊTE :

#### Article 1<sup>er</sup> :

Les membres d'équipage ci-après sont accrédités :

Nom Lastname	Prénom Firstname	Date de naissance	Lieu de naissance	N° d'accréditation Accreditation Num.
VAN ADRICHEM	ARJEN	18/09/71	Pays Bas (NL)	SIDPC-DPSA-CAI103

Les aéronefs ci-après sont accrédités :

Opérateur Operator	Immatriculation Registration	Type Type	Activité Activity	N° accréditation Accréditation Num.
Stichting DDA Flight Support	PH-PBA	DOUGLAS DC3	5	VAARPH-P

**Article 2 :**

Les équipages devront effectuer un dépôt d'activité planifiée et déposer une intention de vol, conformément aux dispositions du supplément à l'information aéronautique suscitée.

Les numéros d'accréditation devront figurer en case 18 du plan de vol.

Ce document doit être en possession des membres du personnel navigant durant toute la durée des vols concernés.

**Article 3 :**

Cette accréditation est valable pour toute la durée du DPSA, pour un même couple aéronef et équipage. Si l'une des deux variables change, il est nécessaire d'obtenir une nouvelle accréditation.

Fait à Caen, le 21/6/24

Pour le préfet et par délégation,  
Le sous-préfet, Directeur de Cabinet

Philémon Perrot

Préfecture du Calvados

14-2024-06-02-00011

Arrêté 2024/SIDPC/CLJC/152 portant sur  
l'accréditation pour la pénétration dans les  
espaces temporaires (ZITet ZRT) créés à  
l'occasion des commémorations du 80ème  
anniversaire du Débarquement

## ARRÊTÉ PORTANT SUR L'ACCREDITATION POUR LA PÉNÉTRATION DANS LES ESPACES TEMPORAIRES (ZIT et ZRT) CRÉÉS À L'OCCASION DES COMMÉMORATIONS DU 80<sup>ÈME</sup> ANNIVERSAIRE DU DÉBARQUEMENT

### LE PRÉFET DU CALVADOS

**VU** les codes des transports et de l'aviation civile ;

**VU** le décret 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

**VU** le décret 2002-24 du 3 janvier 2002 relatif à la police de l'exploitation des aérodromes et modifiant le code de l'aviation civile ;

**VU** le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

**VU** le SUP AIP n° 111/24 du 16 mai 2024 créant les ZIT et ZRT à l'occasion des commémorations du 80<sup>ème</sup> anniversaire du Débarquement ;

**VU** l'arrêté du 22 mai 2024 donnant délégation de signature à Monsieur le Préfet du Calvados ;

**VU** les avis émis par l'Armée de l'Air et de l'Espace et la Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile Ouest ;

### ARRÊTE :

#### Article 1<sup>er</sup> :

Les membres d'équipage ci-après sont accrédités :

Nom Lastname	Prénom Firstname	Date de naissance	Lieu de naissance	N° d'accréditation Accreditation Num.
SORRELLS	TIMOTHY LEROY	06/11/1967	Etats Unis (US)	SIDPC-DPSA-CAI105
HARRIGAN	JONATHAN JOSEPH	21/06/1983	Etats Unis (US)	
SODERSTROM	TIMOTHY WALTER	22/01/1967	Etats Unis (US)	
FITZGERALD	JEWEL MARIA	01/01/1972	Etats Unis (US)	
BROWN	CARL ADAM	11/10/1985	Etats Unis (US)	

Les aéronefs ci-après sont accrédités :

Opérateur Operator	Immatriculation Registration	Type Type	Activité Activity	N° accréditation Accreditation Num.
The Boeing Company	N839BA	B737-700 BBJ	3	SOTIN839

**Article 2 :**

Les équipages devront effectuer un dépôt d'activité planifiée et déposer une intention de vol, conformément aux dispositions du supplément à l'information aéronautique suscitée.

Les numéros d'accréditation devront figurer en case 18 du plan de vol.

Ce document doit être en possession des membres du personnel navigant durant toute la durée des vols concernés.

**Article 3 :**

Cette accréditation est valable pour toute la durée du DPSA, pour un même couple aéronef et équipage. Si l'une des deux variables change, il est nécessaire d'obtenir une nouvelle accréditation.

Fait à Caen, le 2/6/24

Pour le préfet et par délégation,  
Le sous-préfet, Directeur de Cabinet

Philémon Perrot

Préfecture du Calvados

14-2024-06-02-00012

Arrêté 2024/SIDPC/CLJC/153 portant sur  
l'accréditation pour la pénétration dans les  
espaces temporaires (ZIT et ZRT) créés à  
l'occasion des commémorations du 80ème  
anniversaire du Débarquement



## ARRÊTÉ PORTANT SUR L'ACCREDITATION POUR LA PÉNÉTRATION DANS LES ESPACES TEMPORAIRES (ZIT et ZRT) CRÉÉS À L'OCCASION DES COMMÉMORATIONS DU 80<sup>ÈME</sup> ANNIVERSAIRE DU DÉBARQUEMENT

### LE PRÉFET DU CALVADOS

**VU** les codes des transports et de l'aviation civile ;

**VU** le décret 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

**VU** le décret 2002-24 du 3 janvier 2002 relatif à la police de l'exploitation des aérodromes et modifiant le code de l'aviation civile ;

**VU** le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

**VU** le SUP AIP n° 111/24 du 16 mai 2024 créant les ZIT et ZRT à l'occasion des commémorations du 80<sup>ème</sup> anniversaire du Débarquement ;

**VU** l'arrêté du 22 mai 2024 donnant délégation de signature à Monsieur le Préfet du Calvados ;

**VU** les avis émis par l'Armée de l'Air et de l'Espace et la Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile Ouest ;

### ARRÊTE :

#### Article 1<sup>er</sup> :

Les membres d'équipage ci-après sont accrédités :

Nom Lastname	Prénom Firstname	Date de naissance	Lieu de naissance	N° d'accréditation Accreditation Num.
RICHARD	WINFIELD	01/12/1988	Etats Unis (US)	SIDPC-DPSA-CAI106
GABRIEL	LUNSFORD	14/12/1994	Etats Unis (US)	
WILLIAM	PAHN	10/09/1974	Etats Unis (US)	
GABRIEL	JENKINS	26/05/2024	Etats Unis (US)	

Les aéronefs ci-après sont accrédités :

Opérateur Operator	Immatriculation Registration	Type Type	Activité Activity	N° accréditation Accreditation Num.
USAF	15-5831	C130J	4	RIWI15-5

**Article 2 :**

Les équipages devront effectuer un dépôt d'activité planifiée et déposer une intention de vol, conformément aux dispositions du supplément à l'information aéronautique suscitée.

Les numéros d'accréditation devront figurer en case 18 du plan de vol.

Ce document doit être en possession des membres du personnel navigant durant toute la durée des vols concernés.

**Article 3 :**

Cette accréditation est valable pour toute la durée du DPSA, pour un même couple aéronef et équipage. Si l'une des deux variables change, il est nécessaire d'obtenir une nouvelle accréditation.

Fait à Caen, le 21/6/24

Pour le préfet et par délégation,  
Le sous-préfet, Directeur de Cabinet

Philémon Perrot



Préfecture du Calvados

14-2024-06-02-00013

Arrêté 2024/SIDPC/CLJC/154 portant sur  
l'accréditation pour la pénétration dans les  
espaces temporaires (ZIT et ZRT) créés à  
l'occasion des commémorations du 80ème  
anniversaire du Débarquement

**ARRÊTÉ PORTANT SUR L'ACCREDITATION POUR LA PÉNÉTRATION DANS LES ESPACES TEMPORAIRES (ZIT et ZRT) CRÉÉS À L'OCCASION DES COMMÉMORATIONS DU 80<sup>ÈME</sup> ANNIVERSAIRE DU DÉBARQUEMENT**

**LE PRÉFET DU CALVADOS**

**VU** les codes des transports et de l'aviation civile ;

**VU** le décret 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

**VU** le décret 2002-24 du 3 janvier 2002 relatif à la police de l'exploitation des aérodromes et modifiant le code de l'aviation civile ;

**VU** le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

**VU** le SUP AIP n° 111/24 du 16 mai 2024 créant les ZIT et ZRT à l'occasion des commémorations du 80ème anniversaire du Débarquement ;

**VU** l'arrêté du 22 mai 2024 donnant délégation de signature à Monsieur le Préfet du Calvados ;

**VU** les avis émis par l'Armée de l'Air et de l'Espace et la Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile Ouest ;

**ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup> :**

Les membres d'équipage ci-après sont accrédités :

Nom Lastname	Prénom Firstname	Date de naissance	Lieu de naissance	N° d'accréditation Accreditation Num.
SHANNON JOEL BENJAMIN	HUNTER DEROBERTIS JAKEMAN	12/07/1994 22/03/1995 18/12/1995	Etats Unis (US) Etats Unis (US) Etats Unis (US)	SIDPC-DPSA-CAI107

Les aéronefs ci-après sont accrédités :

Opérateur Operator	Immatriculation Registration	Type Type	Activité Activity	N° accréditation Accreditation Num.
USAF	04-3142	C130J	4	SHHU04-3

**Article 2 :**

Les équipages devront effectuer un dépôt d'activité planifiée et déposer une intention de vol, conformément aux dispositions du supplément à l'information aéronautique suscitée.

Les numéros d'accréditation devront figurer en case 18 du plan de vol.

Ce document doit être en possession des membres du personnel navigant durant toute la durée des vols concernés.

**Article 3 :**

Cette accréditation est valable pour toute la durée du DPSA, pour un même couple aéronef et équipage. Si l'une des deux variables change, il est nécessaire d'obtenir une nouvelle accréditation.

Fait à Caen, le 21/6/24

Pour le préfet et par délégation,  
Le sous-préfet, Directeur de Cabinet

  
Philémon Perrot

Préfecture du Calvados

14-2024-06-02-00014

Arrêté 2024/SIDPC/CLJC/155 portant sur  
l'accréditation pour la pénétration dans les  
espaces temporaires (ZIT et ZRT) créés à  
l'occasion des commémorations du 80ème  
anniversaire du Débarquement

## ARRÊTÉ PORTANT SUR L'ACCREDITATION POUR LA PÉNÉTRATION DANS LES ESPACES TEMPORAIRES (ZIT et ZRT) CRÉÉS À L'OCCASION DES COMMÉMORATIONS DU 80<sup>ÈME</sup> ANNIVERSAIRE DU DÉBARQUEMENT

### LE PRÉFET DU CALVADOS

**VU** les codes des transports et de l'aviation civile ;

**VU** le décret 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

**VU** le décret 2002-24 du 3 janvier 2002 relatif à la police de l'exploitation des aérodromes et modifiant le code de l'aviation civile ;

**VU** le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

**VU** le SUP AIP n° 111/24 du 16 mai 2024 créant les ZIT et ZRT à l'occasion des commémorations du 80<sup>ème</sup> anniversaire du Débarquement ;

**VU** l'arrêté du 22 mai 2024 donnant délégation de signature à Monsieur le Préfet du Calvados ;

**VU** les avis émis par l'Armée de l'Air et de l'Espace et la Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile Ouest ;

### ARRÊTE :

#### Article 1<sup>er</sup> :

Les membres d'équipage ci-après sont accrédités :

Nom Lastname	Prénom Firstname	Date de naissance	Lieu de naissance	N° d'accréditation Accreditation Num.
COLIN NICHOLAS KYLE	BEORGER CARPENTER GORDON	11/09/1995 27/12/1990 22/12/1994	Etats Unis (US) Etats Unis (US) Etats Unis (US)	SIDPC-DPSA-CAI108

Les aéronefs ci-après sont accrédités :

Opérateur Operator	Immatriculation Registration	Type Type	Activité Activity	N° accréditation Accreditation Num.
USAF	06-4631	C130J	4	COBE06-4

**Article 2 :**

Les équipages devront effectuer un dépôt d'activité planifiée et déposer une intention de vol, conformément aux dispositions du supplément à l'information aéronautique suscitée.

Les numéros d'accréditation devront figurer en case 18 du plan de vol.


Ce document doit être en possession des membres du personnel navigant durant toute la durée des vols concernés.

**Article 3 :**

Cette accréditation est valable pour toute la durée du DPSA, pour un même couple aéronef et équipage. Si l'une des deux variables change, il est nécessaire d'obtenir une nouvelle accréditation.

Fait à Caen, le 21/6/24

Pour le préfet et par délégation,  
Le sous-préfet, Directeur de Cabinet

  
Philémon Perrot



Préfecture du Calvados

14-2024-06-02-00019

Arrêté 2024/SIDPC/CLJC/155 portant sur  
l'accréditation pour la pénétration dans les  
espaces temporaires (ZIT et ZRT) créés à  
l'occasion des commémorations du 80ème  
anniversaire du Débarquement

## ARRÊTÉ PORTANT SUR L'ACCRÉDITATION POUR LA PÉNÉTRATION DANS LES ESPACES TEMPORAIRES (ZIT et ZRT) CRÉÉS À L'OCCASION DES COMMÉMORATIONS DU 80<sup>ÈME</sup> ANNIVERSAIRE DU DÉBARQUEMENT

### LE PRÉFET DU CALVADOS

**VU** les codes des transports et de l'aviation civile ;

**VU** le décret 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

**VU** le décret 2002-24 du 3 janvier 2002 relatif à la police de l'exploitation des aérodromes et modifiant le code de l'aviation civile ;

**VU** le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

**VU** le SUP AIP n° 111/24 du 16 mai 2024 créant les ZIT et ZRT à l'occasion des commémorations du 80<sup>ème</sup> anniversaire du Débarquement ;

**VU** l'arrêté du 22 mai 2024 donnant délégation de signature à Monsieur le Préfet du Calvados ;

**VU** les avis émis par l'Armée de l'Air et de l'Espace et la Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile Ouest ;

### ARRÊTE :

#### Article 1<sup>er</sup> :

Les membres d'équipage ci-après sont accrédités :

Nom Lastname	Prénom Firstname	Date de naissance	Lieu de naissance	N° d'accréditation Accreditation Num.
HIRSCH	GUILLAUME	05/07/1986	France (FR)	SIDPC-DPSA-CAI115
MERIC	PAUL	09/12/1997	France (FR)	
MORILLA	MATHIAS	04/07/1993	France (FR)	

Les aéronefs ci-après sont accrédités :

Opérateur Operator	Immatriculation Registration	Type Type	Activité Activity	N° accréditation Accréditation Num.
armée française	FMMCD	PC6T	4	HIGUFMMC

**Article 2 :**

Les équipages devront effectuer un dépôt d'activité planifiée et déposer une intention de vol, conformément aux dispositions du supplément à l'information aéronautique suscitée.

Les numéros d'accréditation devront figurer en case 18 du plan de vol.

Ce document doit être en possession des membres du personnel navigant durant toute la durée des vols concernés.

**Article 3 :**

Cette accréditation est valable pour toute la durée du DPSA, pour un même couple aéronef et équipage. Si l'une des deux variables change, il est nécessaire d'obtenir une nouvelle accréditation.

Fait à Caen, le 21/6/25

Pour le préfet et par délégation,  
Le sous-préfet, Directeur de Cabinet

Philémon Perrot

Préfecture du Calvados

14-2024-06-02-00015

Arrêté 2024/SIDPC/CLJC/156 portant sur  
l'accréditation pour la pénétration dans les  
espaces temporaires (ZIT et ZRT) créés à  
l'occasion des commémorations du 80ème  
anniversaire du Débarquement

## ARRÊTÉ PORTANT SUR L'ACCRÉDITATION POUR LA PÉNÉTRATION DANS LES ESPACES TEMPORAIRES (ZIT et ZRT) CRÉÉS À L'OCCASION DES COMMÉMORATIONS DU 80<sup>ÈME</sup> ANNIVERSAIRE DU DÉBARQUEMENT

### LE PRÉFET DU CALVADOS

**VU** les codes des transports et de l'aviation civile ;

**VU** le décret 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

**VU** le décret 2002-24 du 3 janvier 2002 relatif à la police de l'exploitation des aérodromes et modifiant le code de l'aviation civile ;

**VU** le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

**VU** le SUP AIP n° 111/24 du 16 mai 2024 créant les ZIT et ZRT à l'occasion des commémorations du 80<sup>ème</sup> anniversaire du Débarquement ;

**VU** l'arrêté du 22 mai 2024 donnant délégation de signature à Monsieur le Préfet du Calvados ;

**VU** les avis émis par l'Armée de l'Air et de l'Espace et la Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile Ouest ;

### ARRÊTE :

#### Article 1<sup>er</sup> :

Les membres d'équipage ci-après sont accrédités :

Nom Lastname	Prénom Firstname	Date de naissance	Lieu de naissance	N° d'accréditation Accreditation Num.
KENNETH DAVID JULIA	BAIRD PETERSON SUNNEKALB	10/12/1992 12/12/1997 16/08/1989	Etats Unis (US) Etats Unis (US) Etats Unis (US)	SIDPC-DPSA-CAI109

Les aéronefs ci-après sont accrédités :

Opérateur Operator	Immatriculation Registration	Type Type	Activité Activity	N° accréditation Accréditation Num.
USAF	07-4635	C130J	4	KEBA07-4

**Article 2 :**

Les équipages devront effectuer un dépôt d'activité planifiée et déposer une intention de vol, conformément aux dispositions du supplément à l'information aéronautique suscitée.

Les numéros d'accréditation devront figurer en case 18 du plan de vol.

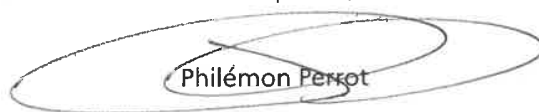
Ce document doit être en possession des membres du personnel navigant durant toute la durée des vols concernés.

**Article 3 :**

Cette accréditation est valable pour toute la durée du DPSA, pour un même couple aéronef et équipage. Si l'une des deux variables change, il est nécessaire d'obtenir une nouvelle accréditation.

Fait à Caen, le 21/6/24

Pour le préfet et par délégation,  
Le sous-préfet, Directeur de Cabinet

  
Philémon Perrot

Préfecture du Calvados

14-2024-06-02-00016

Arrêté 2024/SIDPC/CLJC/157 portant sur  
l'accréditation pour la pénétration dans les  
espaces temporaires (ZIT et ZRT) créés à  
l'occasion des commémorations du 80ème  
anniversaire du Débarquement

## ARRÊTÉ PORTANT SUR L'ACCRÉDITATION POUR LA PÉNÉTRATION DANS LES ESPACES TEMPORAIRES (ZIT et ZRT) CRÉÉS À L'OCCASION DES COMMÉMORATIONS DU 80<sup>ÈME</sup> ANNIVERSAIRE DU DÉBARQUEMENT

### LE PRÉFET DU CALVADOS

**VU** les codes des transports et de l'aviation civile ;

**VU** le décret 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

**VU** le décret 2002-24 du 3 janvier 2002 relatif à la police de l'exploitation des aérodromes et modifiant le code de l'aviation civile ;

**VU** le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

**VU** le SUP AIP n° 111/24 du 16 mai 2024 créant les ZIT et ZRT à l'occasion des commémorations du 80<sup>ème</sup> anniversaire du Débarquement ;

**VU** l'arrêté du 22 mai 2024 donnant délégation de signature à Monsieur le Préfet du Calvados ;

**VU** les avis émis par l'Armée de l'Air et de l'Espace et la Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile Ouest ;

### ARRÊTE :

#### Article 1<sup>er</sup> :

Les membres d'équipage ci-après sont accrédités :

Nom Lastname	Prénom Firstname	Date de naissance	Lieu de naissance	N° d'accréditation Accreditation Num.
CHRISTIAN NEIL	MAUDE LINDSAY	18/08/1992 13/12/1995	Etats Unis (US) Etats Unis (US)	SIDPC-DPSA-CAI110

Les aéronefs ci-après sont accrédités :

Opérateur Operator	Immatriculation Registration	Type Type	Activité Activity	N° accréditation Accréditation Num.
USAF	07-8614	C130J	4	CHMA07-8



**Article 2 :**

Les équipages devront effectuer un dépôt d'activité planifiée et déposer une intention de vol, conformément aux dispositions du supplément à l'information aéronautique suscitée.

Les numéros d'accréditation devront figurer en case 18 du plan de vol.

Ce document doit être en possession des membres du personnel navigant durant toute la durée des vols concernés.

**Article 3 :**

Cette accréditation est valable pour toute la durée du DPSA, pour un même couple aéronef et équipage. Si l'une des deux variables change, il est nécessaire d'obtenir une nouvelle accréditation.

Fait à Caen, le 21/6/24

Pour le préfet et par délégation,  
Le sous-préfet, Directeur de Cabinet

Philémon Perrot

Préfecture du Calvados

14-2024-06-02-00017

Arrêté 2024/SIDPC/CLJC/158 portant sur  
l'accréditation pour la pénétration dans les  
espaces temporaires (ZIT et ZRT) créés à  
l'occasion des commémorations du 80ème  
anniversaire du Débarquement

## ARRÊTÉ PORTANT SUR L'ACCRÉDITATION POUR LA PÉNÉTRATION DANS LES ESPACES TEMPORAIRES (ZIT et ZRT) CRÉÉS À L'OCCASION DES COMMÉMORATIONS DU 80<sup>ÈME</sup> ANNIVERSAIRE DU DÉBARQUEMENT

### LE PRÉFET DU CALVADOS

**VU** les codes des transports et de l'aviation civile ;

**VU** le décret 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

**VU** le décret 2002-24 du 3 janvier 2002 relatif à la police de l'exploitation des aérodromes et modifiant le code de l'aviation civile ;

**VU** le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

**VU** le SUP AIP n° 111/24 du 16 mai 2024 créant les ZIT et ZRT à l'occasion des commémorations du 80<sup>ème</sup> anniversaire du Débarquement ;

**VU** l'arrêté du 22 mai 2024 donnant délégation de signature à Monsieur le Préfet du Calvados ;

**VU** les avis émis par l'Armée de l'Air et de l'Espace et la Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile Ouest ;

### ARRÊTE :

#### Article 1<sup>er</sup> :

Les membres d'équipage ci-après sont accrédités :

Nom Lastname	Prénom Firstname	Date de naissance	Lieu de naissance	N° d'accréditation Accreditation Num.
SEAN MICHELLE	CONNORS LEE	03/12/1991 22/12/1993	Etats Unis (US) Etats Unis (US)	SIDPC-DPSA-CAI111

Les aéronefs ci-après sont accrédités :

Opérateur Operator	Immatriculation Registration	Type Type	Activité Activity	N° accréditation Accréditation Num.
USAF	08-3176	C130J	4	SECO08-3

**Article 2 :**

Les équipages devront effectuer un dépôt d'activité planifiée et déposer une intention de vol, conformément aux dispositions du supplément à l'information aéronautique suscitée.

Les numéros d'accréditation devront figurer en case 18 du plan de vol.

Ce document doit être en possession des membres du personnel navigant durant toute la durée des vols concernés.

**Article 3 :**

Cette accréditation est valable pour toute la durée du DPSA, pour un même couple aéronef et équipage. Si l'une des deux variables change, il est nécessaire d'obtenir une nouvelle accréditation.

Fait à Caen, le 21/6/25

Pour le préfet et par délégation,  
Le sous-préfet, Directeur de Cabinet

Philémon Perrot

Préfecture du Calvados

14-2024-06-02-00018

Arrêté 2024/SIDPC/CLJC/160 portant sur  
l'accréditation pour la pénétration dans les  
espaces temporaires (ZIT et ZRT) créés à  
l'occasion des commémorations du 80ème  
anniversaire du Débarquement

**ARRÊTÉ PORTANT SUR L'ACCREDITATION POUR LA PÉNÉTRATION DANS LES  
ESPACES TEMPORAIRES (ZIT et ZRT) CRÉÉS À L'OCCASION DES  
COMMÉMORATIONS DU 80<sup>ÈME</sup> ANNIVERSAIRE DU DÉBARQUEMENT**

**LE PRÉFET DU CALVADOS**

**VU** les codes des transports et de l'aviation civile ;

**VU** le décret 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

**VU** le décret 2002-24 du 3 janvier 2002 relatif à la police de l'exploitation des aérodromes et modifiant le code de l'aviation civile ;

**VU** le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

**VU** le SUP AIP n° 111/24 du 16 mai 2024 créant les ZIT et ZRT à l'occasion des commémorations du 80<sup>ème</sup> anniversaire du Débarquement ;

**VU** l'arrêté du 22 mai 2024 donnant délégation de signature à Monsieur le Préfet du Calvados ;

**VU** les avis émis par l'Armée de l'Air et de l'Espace et la Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile Ouest ;

**ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup> :**

Les membres d'équipage ci-après sont accrédités :

Nom Lastname	Prénom Firstname	Date de naissance	Lieu de naissance	N° d'accréditation Accreditation Num.
LE SAOUT LAWSON ESCUDE	MARIE ERIC FRANCK	25/08/1993 29/01/1971 01/04/1972	France (FR) France (FR) France (FR)	SIDPC-DPSA-CAI114

Les aéronefs ci-après sont accrédités :

Opérateur Operator	Immatriculation Registration	Type Type	Activité Activity	N° accréditation Accreditation Num.
ARMÉE DE L'AIR ET DE L'ESPACE	F-RAVY ou F-RAWC	AS 555 FENNEC	4	LEMAF-RA

**Article 2 :**

Les équipages devront effectuer un dépôt d'activité planifiée et déposer une intention de vol, conformément aux dispositions du supplément à l'information aéronautique suscitée.

Les numéros d'accréditation devront figurer en case 18 du plan de vol.

Ce document doit être en possession des membres du personnel navigant durant toute la durée des vols concernés.

**Article 3 :**

Cette accréditation est valable pour toute la durée du DPSA, pour un même couple aéronef et équipage. Si l'une des deux variables change, il est nécessaire d'obtenir une nouvelle accréditation.

Fait à Caen, le 21/6/25

Pour le préfet et par délégation,  
Le sous-préfet, Directeur de Cabinet

Philémon Peirrot